

## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 JANVIER 2023  
JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 2 FEVRIER 2023 A 17H00  
PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR LECOMTE

#### A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 67  
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 78

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 FEVRIER 2023

## Délibérations N° DD2023-001 à DD2023- 023

---

**LE PRESIDENT** ouvre la séance du Conseil communautaire et propose que Monsieur Lecomte soit nommé secrétaire de séance.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**LE PRESIDENT** met le procès-verbal du conseil communautaire du 2 février 2023 au vote.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**LE PRESIDENT** signale qu'un courrier de la maire de Périgueux a été déposé sur tables qui fait savoir au Président qu'elle ne peut être présente à cette séance et qui se livre à un certain nombre de commentaires sur la santé financière de l'agglomération. Il souligne que ce courrier est beaucoup plus pessimiste que l'année dernière où elle expliquait par la voix de M. Lavitola qu'il n'y avait pas besoin d'augmenter les impôts. Il laisse à l'appréciation des élus de l'assemblée la découverte de ce courrier.

### **1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2023**

**Monsieur Audi** souhaite revenir sur la partie investissement, il explique qu'il ne peut que se féliciter de ce qui est fait sur la ville de Périgueux, que ce soit la passerelle de la gare, le BHNS même si comme il le précise il n'est pas d'accord avec son tracé, le dépôt Périmou'v', Aliénor. Il indique que le Grand Périgueux est à plus de 9 millions d'euros d'investissement sur la ville de Périgueux, ce qui dans le désert actuel côté ville de Périgueux lui semble une bonne manne. En revanche, il ne trouve pas de traces de la crèche du Gour de l'Arche et il souhaite des précisions sur ce point.

**Madame Marchand** prend la parole au nom de la majorité de la ville de Périgueux mais elle espère que d'autres élus partageront cet avis. Elle note tout d'abord que ces orientations constituent chaque année un moment politique majeur. Elle souligne comme c'est rappelé dans le rapport, que le budget de l'agglomération qui sera voté fin mars permet de mener une action quotidienne auprès des usagers et des communes. Elle indique que ces orientations doivent préparer l'avenir du territoire dans une démarche de solidarité et de coopération. Elle ajoute que le Grand Périgueux a un rôle majeur pour les transitions.

Pour pouvoir mener à bien ces objectifs, un niveau d'investissement exceptionnel a été réalisé difficilement en 2022, avec une hausse d'un point de la fiscalité ménages, un recours important à l'emprunt. Elle explique que ces efforts ont permis d'arriver à des épargnes correctes concernant le budget principal cependant elle prévient qu'il faudra attendre le compte administratif pour avoir les chiffres consolidés. Elle signale que pour l'année 2023 et les années suivantes, le rapport indique très justement que le recours à l'emprunt devra être plus mesuré et que des choix et des arbitrages forts devront être réalisés concernant la fiscalité, c'est dans ce contexte qui n'a pas été présenté oralement mais qui se trouve dans le rapport que les élus de la majorité de Périgueux voulaient partager leurs inquiétudes. Elle reprend les remarques du courrier de Mme Labails en répétant qu'il y a effectivement un encours de dette important sur le budget mobilité, qui est essentiel car il y a

un enjeu autour des transitions, qui a tout de même augmenté de 377 % entre 2018 et 2022, elle ajoute qu'il est proposé dans le rapport de monter à 37 M€ en 2025.

Elle pense qu'il faut être attentif car l'agglomération peut arriver à un désendettement de 16 ans assez important. Elle note aussi que pour le budget assainissement ce taux est tout aussi important avec des taux de désendettement à garder sous observation et sur lesquels il faudra être attentif. Elle souligne que dans ce contexte, avec un autofinancement qui est tout de même qualifié d'insuffisant, même si comme indiqué dans le rapport on peut être optimiste, il y a néanmoins des points d'attention à avoir. Elle constate donc qu'il y a un démarrage de projet lourd financièrement cité dans la lettre de Mme Labails, notamment le dépôt Périgou' avec 1.7 M€ prévu pour 2023 mais à terme 17.3 M€, le Silôt 1.3 M€ en 2023 et 11.8M€ au global. En faisant ce constat et pour répondre à Jean-Pierre Passerieux, elle indique que les élus de la ville de Périgueux ne remettent pas en question le travail des services pour chercher des pistes d'économies, elle rappelle qu'elle siège en commissions d'appels d'offres et elle observe à chaque fois le travail précis que font les services pour rester dans les enveloppes budgétaires. Elle souhaite revenir sur un point qui n'est pas évoqué dans la lettre de la maire de Périgueux et qui concerne les zéros euros d'emprunt en 2025 et dans la prospective en 2026. Elle vient de voir que les chiffres ont changé par rapport à ce qui était proposé car maintenant il est prévu des emprunts sur ces deux années et cela l'inquiète encore plus car elle signale qu'avec ces emprunts l'agglomération monte à 70 M€ d'encours de dettes sur le budget principal. Elle termine en indiquant que dans le rapport il est écrit que dans le second semestre 2023 et en lien avec le travail mené pour Grand Périgueux 2040 de nouvelles priorités soutenables devront se dégager, elle se demande donc si les adaptations ne devraient pas se faire dès le budget primitif 2023.

**Monsieur Ducène** souhaite faire quelques remarques générales. Il commence en indiquant que ce point est un débat d'orientation budgétaire ce qui signifie que chacun s'exprime. Il veut tout d'abord revenir sur la forme des remarques qui sont faites par la majorité de la ville de Périgueux, un courrier reçu la veille qui pose des problématiques, même si il est relayé en partie par Mme Marchand, il trouve cette méthode assez particulière même si il souligne que cette technique a déjà été utilisée par la maire de Périgueux pour d'autres domaines de compétences de l'agglomération. Il indique clairement qu'il aurait préféré que la première magistrat(e) de Périgueux et aussi 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Grand Périgueux vienne en séance s'exprimer. Maintenant qu'il a formulé son avis sur la pratique, il tient à préciser que les élus ne découvrent pas le rapport d'orientations budgétaires aujourd'hui, il y a plusieurs instances où les élus commencent à en parler notamment au conseil exécutif et il précise que si la ville de Périgueux a choisi de pratiquer la politique de la chaise vide elle ne peut pas après s'étonner des orientations qui sont prises car il explique qu'il y a un vrai débat démocratique dans cette instance, ensuite il y a le bureau communautaire et enfin le conseil communautaire. Il remarque que les absences se cumulent, il comprend qu'il peut y avoir des raisons personnelles mais quand c'est récurrent et que cela concerne des débats importants cela devient ennuyeux. Il souhaite répondre de manière simple, il revient sur des propos tenus après une sorte de dramaturgie autour des votes des taux l'année dernière, il rappelle à l'assemblée qu'à ce sujet chaque conseiller de chaque commune avait reçu une sorte d'admonestation pour mettre en garde les élus, il trouve que c'est une curieuse manière de faire de la politique. Finalement tout ça avait largement été débattu en séance avec une sorte de psychodrame. Il commence à y être habitué mais il trouve cette mise en scène assez navrante. Il lui semble que le budget mérite des analyses de fond un peu plus réfléchies. Maintenant il veut rappeler que l'année dernière la majorité des élus avaient indiqué qu'il fallait anticiper les choses, l'augmentation du prix de l'énergie, les appels d'offres, l'augmentation justifiée du point d'indice pour les collaborateurs de l'agglomération, tout

ce qui pouvait mettre en péril le bon fonctionnement de la collectivité. Il note aujourd'hui qu'heureusement une très grande majorité du conseil communautaire a voté l'augmentation de la fiscalité car celle-ci a permis d'absorber en grande partie toutes les mauvaises nouvelles qui sont arrivées. Il souligne qu'à l'époque il avait été dit qu'il ne fallait pas augmenter cette fiscalité, que la situation était euphorique, il pense clairement qu'heureusement que cette décision courageuse a été prise par prudence. Maintenant, il indique qu'en l'espace d'un an, ces mêmes personnes ont un discours inverse, en expliquant que cela va aller mal de partout, que la situation est extrêmement tendue, pour lui c'est assez difficile à saisir car la prospective financière elle ne va pas d'une année à l'autre, elle s'évalue au-delà des chiffres et des événements. Il trouve que le Président, le Vice-Président des finances, l'ensemble des élus qui sont en responsabilité et qui travaillent avec les services ont permis de donner une sorte de perspective, le projet « Grand Périgueux 2040 » qui concerne tout le monde, élus, habitants permet de fixer une ligne d'orientation. Ce projet est un acte fondateur, le COPIL de cette matinée est vraiment un lieu où les élus sont là pour donner un avis sur des perspectives que peut-être beaucoup d'élus ne verront pas mais pour lui les élus sont co-responsables de ce programme et apparemment cette coresponsabilité n'est visiblement pas partagée par tout le monde et il est très étonné avec certains élus de la non-présence de la ville centre alors qu'on parle de coopération, de partenariat. Il pense qu'aujourd'hui il faut faire preuve de discernement des remarques sur toute une série d'éléments, le Vice-Président en charge des finances en a relevé deux sur le VM (Versement Mobilité). Il indique qu'il est fier avec les membres du GELIPP de la politique ambitieuse du Président et de sa majorité. Il se souvient que l'année dernière, le président du MEDEF et la maire de Périgueux avait relevé que le versement mobilité avait un taux élevé et que ça allait peser sur les entreprises, il indique qu'elle avait raison de s'inquiéter de la vie des entreprises, mais c'est une politique partagée d'augmenter cette taxe car il pense que cela va dans le sens de l'histoire pour le ferroviaire avec la navette qui est d'une nécessité absolue, que l'agglomération a anticipé les changements et il souligne qu'aujourd'hui même au plus haut niveau de l'Etat on parle d'un RER autour des villes. Il constate que le Grand Périgueux l'a anticipé et pour lui la politique ferroviaire est le début d'un essor pour Périgueux et les communes limitrophes, et qu'ensuite elle se développera à la première et à la seconde couronne, car le versement mobilité ne doit pas s'arrêter aux seuls équipements ferroviaires de la ville centre et des communes qui le touchent. Il indique que chacun des habitants doit se retrouver dans cette politique de mobilité qui est complexe avec l'intermodalité, des solutions innovantes, Périmouv' avec son budget annexe et des modifications de flotte dans le cadre de l'action écologique et non plus dans la transition. Il explique que toutes ces évolutions nécessitent des moyens et ces moyens sont aujourd'hui assumés par les entreprises à 46 % et par les collectivités à 54%. Il souligne que ce choix politique a été assumé par l'ensemble des élus même si les sensibilités de chacun sont différentes par rapport à ce point. Il pense que c'est le sens de l'histoire, le sens de l'anticipation, qu'effectivement c'est un projet ambitieux et qu'à certains moments il faut assumer ses priorités, il peut y avoir des inquiétudes par rapport à l'endettement mais la mobilité au sens large dans le cadre du chaos climatique est pour lui une nécessité absolue. Pour sa part, il estime que la durée de 16 ans n'est pas incommensurable et dramatique à assumer. Il revient ensuite sur la problématique de l'assainissement qui est aussi un véritable problème écologique, il constate que certains maires ont fait le nécessaire pour que leur réseau soit aux normes, ils les ont transférés avec un bon état mais à côté de ça, malheureusement il y a certaines communes dont le réseau d'assainissement est déplorable mais il explique qu'il faut assumer la continuité républicaine de ce qui n'a pas été fait. Il ajoute qu'effectivement si l'inquiétude de la majorité de Périgueux est trop importante les élus peuvent regarder les investissements de l'assainissement mais il lui semble que ce n'est pas une solution raisonnable car ils s'amortissent sur de très longues durées tout comme l'eau et il ajoute qu'il est absolument grand temps de monter en exigence sur les réseaux d'assainissement des communes et dans ce domaine il y a

une vraie solidarité qui s'exprime, aujourd'hui les plus petites communes ont un taux de redevance le plus élevé mais qui depuis plusieurs années sont solidaires des plus gros investissements sur des communes qui sont dites urbaines. Pour terminer il indique qu'en matière d'orientation budgétaire il ne faut pas être sur l'émotion, et il remarque simplement que quand on vote contre des taux on vote contre les moyens de la politique engagée par l'agglomération et pour lui quand on vote contre un budget cela signifie que l'on est dans l'opposition. Il explique que sur ce point l'assemblée se situe dans un débat d'orientations budgétaires qui est anticipatif au budget et aujourd'hui il constate que l'assemblée s'interroge sérieusement sur les orientations politiques qui vont ensuite déterminer les orientations financières.

**Monsieur Lavitola** en premier lieu explique que le débat d'orientations budgétaires a deux vocations, la première est de se donner des positionnements politiques parfois philosophiques, de stratégies portées par l'agglomération mais il indique que c'est aussi un temps de questionnements y compris sur les documents présentés par les services de la collectivité. Il note que l'on peut féliciter le travail de l'ensemble des agents car il sait la nécessité, à la fois de respecter un calendrier pour pouvoir présenter un budget et aussi d'avoir des documents pertinents et en l'occurrence c'est le cas ici. Il précise juste que la ville de Périgueux a un certain nombre de questionnements sur lesquels elle attend des réponses et notamment sur les deux budgets annexes cités préalablement et sur lesquels la ville émet une alerte en terme de délai de désendettement et des chiffres proposés. Il ajoute qu'un courrier a été envoyé au Président de l'Agglomération pour donner la position de la ville sur un certain nombre de points, il constate qu'il a été mis sur table et cela permet que tout le monde ait connaissance des questionnements de la ville de Périgueux et ce qu'elle souhaite aborder lors de cette séance. Il pense qu'il ne faut pas faire toute une dramaturgie autour de ce courrier qui est juste une lettre de positionnement et de questionnement. D'ailleurs, il veut revenir sur une partie de la lettre.

Le débat des orientations budgétaires c'est fixer un budget pour la collectivité et c'est aussi à chaque fois se poser la question de savoir si ce qui est mis en place comme politique, est bien dans l'intérêt général et le souci des habitants et ensuite chaque maire, chaque collègue de l'agglomération se pose cette question à la fois pour l'ensemble du territoire mais aussi sous le prisme de sa propre commune et de son propre territoire. Il précise que dans ce courrier, les élus de Périgueux ont émis des alertes concernant les habitants notamment sur la rue Claude Bernard qui est un sujet d'actualité très fort des habitants de Périgueux qui ont des inquiétudes sur les travaux à venir et particulièrement sur la sécurité. Il indique qu'il y a beaucoup de passage que sur cet axe, avec notamment des poids lourds qui circulent malgré des contrôles récurrents de la police municipale. Il y a aussi des bâtiments culturels et scolaires proches de cette voie et pour la ville il y a un réel enjeu de sécurité des habitants. Il se félicite que dans le programme présenté il y ait une inscription budgétaire de 720 000€ cependant il indique que la ville a appris lors d'une réunion avec les services de l'agglomération et de la ville que seulement 230 000€ de travaux étaient prévus, il se demande si c'est du ressort de la baisse des coûts mais cela lui paraît bien faible d'inscrire 720 000€ et d'avoir par la suite 230 000€, il note que cela fait un rapport de 3 fois moins chers. Il explique que les élus de la majorité de Périgueux, à travers cette lettre montre qu'il est nécessaire de réaliser rapidement des aménagements sur cet axe car ce n'est pas juste un enjeu pour la ville de Périgueux mais c'est un axe de contournement qui est utilisé par de nombreux habitants hors Périgueux qui se rendent à leur travail ou qui contournent la ville pour se rendre sur les communes à proximité. Au nom des élus de la majorité de Périgueux, il demande à nouveau au Président la mobilisation des moyens pour sécuriser cet espace dont on sait qu'il y a des travaux de réseaux de chaleur, des travaux du Syndicat d'eau qui doivent être menés et aussi de la ville pour parfaire une sécurisation. Ensuite, il demande dans le cadre des débats d'orientation si la piscine Bertran de Born pour la période estivale

va ouvrir et il rajoute que la ville avait déjà sollicité le Grand Périgueux pour cette ouverture en 2022 mais qui n'avait pas pu se faire au regard d'une demande tardive et des difficultés de recrutement de personnels. La ville reformule sa demande, en prenant compte du fait que le réchauffement climatique ne se résorbe ni à Périgueux, ni dans le Grand Périgueux ni même dans toute la France avec des températures quasiment estivales pour la fin du mois de décembre. Il pense que malheureusement il risque d'y avoir de nouvelles périodes caniculaires et c'est pour cela que la ville de Périgueux demande qu'une inscription soit faite dans ce sens, notamment en terme de ressources humaines pour que le Grand Périgueux soit en capacité d'ouvrir cette piscine de proximité au centre de la ville de Périgueux. Il souligne que ces deux enjeux sont importants pour les habitant(es) de Périgueux mais pas seulement, il ajoute que l'usage de la piscine Bertran de Born n'est pas exclusif aux habitants de Périgueux, c'est aussi un usage pour l'ensemble de l'agglomération y compris les salariés qui viennent sur Périgueux pour leur travail. Il pense que cela irait dans le sens de l'histoire que d'avoir une vigilance à la fois de sécurité et de bien être pour les habitants en périodes estivales. Il termine en indiquant que quand on parle de budget, ce sont des données chiffrées, des analyses en termes de délai de désendettement mais il croit qu'il faut aussi à chaque fois que les élus se posent la question de savoir ce que cela donne pour les habitants, il précise qu'il dit cela sans donner de leçon à personne car tout le monde l'a en tête mais à certains moments les élus peuvent se perdre dans le rouleau des chiffres budgétaires et du coup perdre de vue des débats qui sont très concrets car c'est la vie quotidienne des uns et des autres.

**Monsieur Nardou** souhaite répondre à Monsieur Lavitola concernant l'axe Claude Bernard, car c'est un dossier sur lequel il s'est particulièrement investi et il pense qu'il y a eu des correspondances et des échanges verbaux avec Richard Bourgeois depuis maintenant un an et demi et que le Grand Périgueux essaye de répondre au plus près aux attentes des habitants de ce secteur qui sont légitimes. Il indique qu'en fin d'année l'agglomération a demandé une inscription qui n'était pas prévu au programme 2022 pour refaire le secteur Claude Bernard, les appels d'offres ont été lancés et effectivement il y a eu une bonne surprise sur le montant des réponses pour refaire la rue dans son intégralité, à savoir du rondpoint place du 8 mai 1945 jusqu'au virage de l'ancien Netto. Il explique qu'effectivement l'agglomération est en dessous de l'enveloppe budgétaire prévue, ce qui lui semble une bonne nouvelle. Ensuite il signale que ces travaux vont se réaliser en deux tranches, une en 2023, sur l'axe qui ne pose aucun problème et une autre en 2024 associée aux travaux préalables du réseau de chaleur et du réseau d'eau et d'assainissement pour les sections qui les concernent, c'est-à-dire au droit de la cité administrative. Il ajoute que dans le cadre de cet aménagement il va y avoir des études réalisées conjointement avec la ville de Périgueux de façon à améliorer la sécurité sur cet itinéraire notamment la sureté des traversées piétonnes à certains endroits qui ne sont pas sécuritaires. Il termine en indiquant que sur la rue Claude Bernard, les services effectuent leur travail et maintenant pour lui le débat est clos.

**Monsieur Cypierre** intervient pour dire qu'il y a un malentendu fondamental dans la teneur des échanges précédent. Ainsi, il indique que demain il sera au Département où il se situe dans l'opposition et effectivement on ne lui a pas demandé son avis pour la constitution du budget, il va donc demander des explications et il va discourir sur le bienfondé de certaines options politiques. Il explique que dans chaque mairie c'est de même, il y a une majorité et une opposition et le débat d'orientation budgétaire est fait pour permettre à l'opposition de participer et de demander des éclaircissements. En revanche, au Grand Périgueux c'est complètement différent car l'assemblée est élue au 2<sup>ème</sup> degré, tous les maires qui constituent le conseil communautaire sont d'options politiques différentes, de communes de grandeurs différentes et l'assemblée participe ensemble à un projet pour l'intérêt des citoyens de la communauté d'agglomération. Il lui semble que tous ces

débats auraient dû être fait avant, simplement il y a eu une absence capitale de débat avec l'ensemble des élus. Il souligne que la participation de la ville de centre a une place importante quand on met en place un projet commun avec en solidarité des maires des petites communes, il rappelle que dans la matinée il y a eu un travail effectué sur Grand Périgueux 2040 et tout le monde a travaillé ensemble et des compromis sont faits. Il n'y a pas de combat majorité, opposition au sein de l'agglomération, ou sinon il demande à ce que cela soit dit clairement. Il réaffirme qu'il y a un problème dû à cette absence de débat car actuellement la ville de Périgueux et sa maire sont absentes des débats, il ajoute que l'année dernière Mme Labails était absente à 53% des assemblées et que depuis le début de l'année elle n'est jamais venue, c'est donc difficile de débattre et d'avancer ensemble quand il y a une absence fondamentale comme celle-ci.

**Le Président** rappelle aux élus de l'assemblée que le seul vote sera celui de prendre acte de ce débat budgétaire.

**Monsieur Lecomte** intervient sur un point technique, il signale qu'à chaque fois qu'il y a des discussions sur les budgets, également dans sa commune il y a une chose qui l'interpelle. En effet, il indique qu'il est toujours fait référence aux dépenses de personnel par rapport aux dépenses globales. Il trouve que ce parallèle est ridicule, pour lui cela n'a pas de sens, il pense qu'il faut le voir par rapport aux recettes de fonctionnement, car les contribuables quels qu'ils soient veulent connaître la part de leur contribution qui sert à payer le personnel. Il pense que l'intérêt réel est de voir sur la durée, qu'elle est l'évolution des dépenses de personnels de l'agglomération par rapport aux recettes globales de fonctionnement.

**Monsieur Bourgeois** souhaite dans un premier temps préciser à Monsieur Ducène qu'il était bien présent à la réunion du matin mais qu'il était en retard du fait d'autres obligations. Ensuite, il veut compléter en expliquant que le courrier adressé par la maire de Périgueux au Président est une lettre qui est issue d'un échange qu'elle a eu avec son équipe municipale, ce n'est pas dans le secret de son cabinet qu'elle a pris cette décision, elle n'a rien déterminé seule, c'est un vrai travail d'équipe.

**Le Président** revient sur le débat qui s'est tenu l'année dernière quand certains élus ont annoncé que la situation de l'agglomération ne justifiait pas l'effort demandé aux habitants. Il souligne qu'il a quelques références en matière de gestion municipale et il souhaite rassurer les élus inquiets, il ne souhaite pas finir une carrière politique en laissant une collectivité en faillite.

Par contre il indique à Madame Marchand qu'effectivement il y a peut-être un point de divergence sur la façon de concevoir le budget d'une collectivité. Il explique qu'il a été élu sur une commune où il y avait 5000 habitants et 3200 emplois, sa ville a fusionné avec 4 autres communes et elle est passée à 10000 habitants et plus de 6500 emplois, cela veut dire pour lui qu'un élu, ou il a un projet pour avancer ou il ne prend pas de risques. Effectivement, il pense qu'à certains moments il faut savoir faire le dos rond quand les moments sont difficiles, il ne prétend qu'il avait anticipé la crise énergétique 2022 mais il souligne qu'il faut faire des paris et ensuite regarder comment cela se déroule. Il souhaite donner un exemple et il explique qu'aujourd'hui si il y avait moins de timidité de la part de la ville de Périgueux sur le quartier de la gare le développement pourrait se faire plus rapidement et il trouve regrettable que tout le monde ne se saisisse pas de la dynamique créée. Il rappelle que l'action publique c'est ou on gère « en bon père de famille » un budget et rien ne se fait ou alors on fait des paris de développement sur l'avenir et on essaye d'accompagner ce développement. Sans refaire le débat il trouve que la déclaration de l'année dernière de M. Lavitola est

assez contradictoire avec celle d'aujourd'hui tout en comprenant que les idées ont le droit d'évoluer. Il a une dernière question qu'il souhaite éclaircir et il veut savoir dans l'agglomération, quelles sont les investissements superfétatoires réalisés à ce jour ou envisagés qui pourraient mettre l'agglomération en péril, il pense que ce qui est investi dans l'agglomération répond à des besoins. Il complète en soulignant qu'il a récemment signé un bon de commande pour 3 bus électriques pour un montant de 1.5€M, il avoue qu'il a trouvé ça un peu affolant et qu'il s'est interrogé mais les services ont donné les explications et l'ont rassuré. Il déclare que chaque action politique a toujours un sens, ça passe par des investissements, par exemple pour l'étang de Neufont on répond partiellement au réchauffement climatique constaté depuis plusieurs étés car cela sera un lieu ouvert où les utilisateurs pourront se baigner gratuitement. Par contre, il souligne que la limite de cet exercice c'est que lorsqu'on dénonce une situation on ne demande pas des choses supplémentaires. Il faut avoir une cohérence politique.

Il veut s'arrêter sur un autre point, il se félicite d'avoir sollicité un effort de chacun l'année dernière, car il a demandé à Jean-Pierre Passerieux de faire l'exercice inverse et de savoir dans quelle situation l'agglomération serait aujourd'hui si il n'y avait pas eu cette volonté. Il pense que l'agglomération a fait le bon choix. Il ajoute que grâce à la macronie triomphante, un dispositif qui n'avait jamais été actionné depuis le président Sarkozy a été mis en œuvre cette année. Ainsi, les valeurs locatives doivent être réévaluées de la valeur de l'inflation de novembre à novembre, or cette disposition votée par le parlement n'a jamais été respectée. Mais cette année le gouvernement applique la loi votée depuis une dizaine d'années et les valeurs locatives des habitants vont être majorées de 7,13%, ce dispositif prend en compte l'inflation mais il indique qu'il y aura tout de même 7.13% sur les 1% de l'effort demandé pour l'agglomération et il tient à faire remarquer que dans sa commune tout comme dans l'agglomération personne n'a été destinataire d'un courrier concernant cette nouvelle application et l'effort demandé. Il rappelle ce qu'avait demandé l'ancien maire de Champcevinel, M. Bernardin à sa commune en proposant un plan d'investissements avec 3 niveaux d'augmentation d'impôts, tout le monde pensait que la doxa populaire allait voter pour l'augmentation la moins élevée, ce n'est pas ce qui s'est passé sur Champcevinel, les habitants ont préféré privilégier une hausse un peu plus importante de 15% d'augmentation des impôts, devant le projet proposé. Il veut par cet exemple, montrer qu'un impôt n'est consenti que si il représente un intérêt, comme la navette ou l'ensemble des équipements effectués.

Concernant les équipements il a été interpellé par Antoine Audi, et il rappelle que dans ces orientations, figure bien une crèche et que lors des vœux il a eu un échange verbal avec la maire de Périgueux sur ce sujet. En effet, compte tenu que le quartier du Sernam peut représenter environ entre 1500 et 1800 salariés, la question c'est de savoir si la crèche des Arènes avec peu de stationnements et une accessibilité très difficile, peut tout comme la crèche Mercier à l'époque être déplacée vers un nouveau quartier. Il rappelle aux élus de Périgueux les règles dans l'agglomération, c'est que quand il y a un nouvel équipement la commune fournit les terrains et les réseaux, cela a été le cas pour la crèche Clos Chassaing, pour le Gymnase à Sarliac, pour la piscine de Niversac, etc. Il a une idée pour l'emplacement de cette nouvelle crèche, il faut la partager avec Périgueux et il lui semble judicieux que dans la restructuration du quartier de la gare dans son ensemble, les élus puissent examiner un site à choisir en commun. Pour la crèche du Gour de l'Arche, il est au regret de dire à Antoine Audi que le dossier recule, dans le sens où l'agglomération et l'ancienne mandature de la ville de Périgueux étaient tombés d'accord sur un terrain choisi en face de l'école primaire. A ce jour la nouvelle équipe municipale a souhaité faire une nouvelle proposition, à savoir une école qui se trouve à proximité du centre social et culturel du Gour de l'Arche qui aurait pu correspondre à ce besoin, mais la difficulté c'est que cette école est toujours ouverte et que les syndicats enseignants ne souhaitent pas cette fermeture, le président rappelle que ce n'est pas son rôle de demander la fermeture d'une école. En même temps il souligne qu'il y a eu de nombreux changements politiques,

Périgueux, Marsac sur l'Isle, Chancelade, l'ouest de l'agglomération est en plein bouleversement avec notamment la micro crèche de la Chapelle Gonaguet qui pour lui n'est pas digne d'une agglomération. Il précise que dans ce secteur de l'ouest, la crèche de Mensignac a été rénovée, le parc des expositions a disparu, il y a un développement que l'INSEE a recensé avec une poussée démographique, la question est donc de savoir si le positionnement, même celui qui avait été partagé dans premier temps reste pertinent et s'il ne faut pas avoir une nouvelle approche avec la Chapelle Gonaguet, Annesse et Beaulieu et Chancelade. Il ajoute que dans le PPI (Plan pluriannuel d'Investissement) il y a bien une crèche, maintenant il faut choisir le lieu et pour cela il faut se rencontrer et discuter.

Pour terminer il revient sur la question de l'assainissement en rappelant que les dépenses qui sont faites dans ce domaine c'est parce que l'agglomération a hérité de réseaux mal entretenus et qu'aujourd'hui il faut faire des investissements pour leur rénovation. Il explique que l'agglomération en matière d'assainissement a fait deux choses nouvelles c'est mettre en place un tout petit réseau sur la commune d'Antonne et cette année faire un réseau au Change pour le reste c'est de la solidarité. Il rappelle que la vie communautaire est comme ça et que chaque année en fonction des besoins il y a des investissements plus importants mais c'est souvent pour une seule fois comme Aliénor, la gare de Boulazac, la passerelle de Périgueux qui comme il le rappelle fut à l'initiative de la CCI, construite par la ville de Périgueux en 1905 et détruite en 2023, donc un ouvrage qui a traversé plus d'un siècle, Le Président ajoute que Léon Blum avait l'habitude de répondre quand il inaugurait un ouvrage et qu'on on lui demandait qui allait payer: "Ne vous inquiétez pas quelqu'un paiera", voilà une synthèse qui peut apparaître optimiste et il pense que l'on peut être optimiste tout en restant vigilant.

Il remarque aussi qu'il y a eu une période d'emprunts à taux très bas et variables, il explique que lui traditionnellement il a pour habitude d'emprunter à taux fixe et dans cette période qui arrive où le taux augmente progressivement il est un peu rassuré car la dette du Grand Périgueux essentiellement à taux fixe est préservée de ces mouvements. Si à l'occasion du débat budgétaire il y a une chose qui est superfétatoire dans ce que l'agglomération a fait ou qu'elle se propose de faire, alors il faut avoir la franchise de le dire. Il pense que la collectivité a une masse salariale maîtrisée, une dette maîtrisée et que des choses utiles pour les habitants ont été faites. Pour terminer, il demande à l'assemblée de voter et de reconnaître qu'il a communiqué un projet d'orientation budgétaire, cela ne signifie pas que c'est adopté pour le budget mais aujourd'hui il demande aux élus de prendre acte d'avoir eu la présentation et un débat qui peut se poursuivre si quelqu'un veut de nouveau intervenir mais sans être blessant pour personne il a tout de même voulu rappeler les choses dans leur finalité.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission préalable du rapport d'orientations budgétaires et de l'ensemble des documents prescrits par l'article L 2312-1 du CGCT.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **2. SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES**

**Monsieur Bidaud** intervient juste concernant l'entreprise Fromarsac, il se félicite de cette aide car cette entreprise a lancé un programme d'investissements énormes notamment pour pouvoir se

maintenir sur le site situé en zone rouge du PPRI (plan de prévention du risque inondation) et il est impératif pour que l'entreprise reste sur le secteur de la protéger contre les inondations ce qui a, comme il le souligne, fait l'objet d'un avis favorable en conseil municipal de sa commune. Il ajoute que Fromarsac va encore plus développer ses programmes d'investissements puisqu'à terme, dans les 3 années à venir c'est environ 12M€ d'investissements qui vont être engagés par l'entreprise qui est le premier employeur de la Marsac sur l'Isle.

**Le Président** retient ce que vient de dire Claudine Faure, il rappelle que sa compétence « aides économiques » l'agglomération l'a par délégation de la Région et donc les aides doivent s'inscrire dans les axes de la politique régionale et c'est à ce titre-là que par délégation le Grand Périgueux peut accompagner les entreprises. Il rappelle que c'est la même chose sur la compétence agroalimentaire. Il souhaite aussi compléter ce que vient de dire Yannick Bidaud car les services de l'Etat ont accepté qu'un mur puisse être construit autour d'un bien inondable pour permettre d'assurer la pérennité de l'entreprise sur son site, il trouve que cette démarche est intelligente compte tenu des enjeux pour une entreprise importante localement mais aussi pour l'ensemble du monde agricole car l'entreprise est un acheteur important de la production laitière des agriculteurs de la Dordogne.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de verser à **l'entreprise Brasserie des 3 croquants** une subvention de **10 000€** ;
- Décide de verser à **l'entreprise EURL Fabrice Vallat**, une subvention de **12 500€** ;
- Décide de verser à **l'entreprise BAM** une subvention de **12 500€** ;
- Décide verser à **l'entreprise FROMARSAC** une subvention de **98 921 €** ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **3. REQUALIFICATION ILOT BEAURONNE : VENTE DE L'HOTEL A LA SARL HOTEL BEAURONNE A 710 000 € TTC, 24650 CHANCELADE**

**Le Président** ouvre la discussion sur ce dossier, il fait part d'une frustration. Il rappelle que sous l'impulsion de l'ancien maire Michel Testut, l'idée était d'acheter cette entrée de ville avec une ambition plus importante mais il se félicite tout de même qu'un vrai établissement hôtelier marque l'entrée ouest de l'agglomération. Il note que le site est parfaitement placé, au carrefour de la route d'Angoulême, de la zone commerciale et du golf. Et globalement il pense que cet îlot Beauronne va être bien requalifié, il ajoute que l'agglomération laisse revendre ce bâtiment par l'EPF, des loyers ont été perçus par le Grand Périgueux donc l'opération est à peu près équilibrée.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

Décide :

- - d'autoriser l'EPF NA à vendre à la SARL Hôtel de la Beauronne, représentée par Mme Cassandra Dekimpe et dont le siège social est situé à Chancelade ;
- - de valider le prix de cession de l'ensemble immobilier constitué des parcelles AR 1097-573-1038-1037-1036-1033, sur la commune de Chancelade ;
- - de valider la constitution d'une servitude de passage pour l'accès aux réseaux au profit du Grand Périgueux ;
- - de valider le bilan financier provisoire de ce projet de cession ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette vente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**4. APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF.**

**Monsieur Lecomte** demande que Mme Gonthier lui confirme la date d'approbation de la CTG pour les communes concernées en conseil municipal car il lui semble que c'était avant la fin du mois de février.

**Madame Gonthier** lui répond qu'effectivement c'est le cas et que cette donnée était précisée dans le courrier qu'elles ont reçu.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Approuve la convention territoriale globale à intervenir avec la CAF et les communes volontaires ;
- Autorise le Président à signer les documents utiles.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**5. MODIFICATION DE LA TARIFICATION ALSH POUR LES BENEFICIAIRES DES AIDES AUX TEMPS LIBRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'adopter les tarifications définies ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**6. ORGANISATION DE SEJOURS HIVER DANS LES ALSH**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Autorise l'organisation d'un séjour d'hiver au sein des ALSH et la tarification proposée.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 7. ITINÉRAIRES STRUCTURANTS D'AGGLOMÉRATION- ABANDON DU « PROJET DE L'ARSAULT »

**Monsieur Bourgeois** signale que les élus de la majorité de la ville de Périgueux prennent acte de la proposition d'abandon de cette réservation et il rappelle aussi que le Président avait évoqué en bureau communautaire le fait qu'il avait été à un moment donné envisagé une structure de concertation qui permettrait de comprendre les avantages, les inconvénients de cette décision mais il souligne que celle-ci n'a pas eu lieu. Il se demande si cela aurait pu permettre un débat préalable qui va peut-être manquer à tous les élus dans les échanges que l'assemblée pourraient avoir aujourd'hui. Dans un second temps, il indique que pour la ville de Périgueux, ses services feront en sorte de proposer ou du moins d'orienter les porteurs de projets sur l'acquisition de ces terrains. Ensuite, il tient à apporter une précision technique en soulignant qu'il y a deux parcelles qui touchent directement les serres municipales et évidemment la logique de l'acquisition par la commune s'envisage par rapport à l'intérêt de l'ouvrage municipal.

**Le Président** souhaite répondre Richard Bourgeois. Il souligne que tout peut être dit mais il rappelle à celui-ci que quand il assistait aux conseils exécutifs il lui avait demandé d'être l'animateur de cette concertation, celle-ci n'a pas eu lieu. Par contre il ajoute qu'hier, dans la presse, il a lu que les serres municipales allaient être refaites sur le lieu existant et il note que quand on connaît l'endroit cela signifie que de fait la ville de Périgueux avait déjà acté que le projet soit abandonné.

Personnellement, il continue à penser que c'est une erreur sur le long terme et ne souhaite pas endosser la responsabilité de l'abandon du projet de l'Arsault. Il pense que pour la ville de Périgueux c'est une erreur stratégique. Il précise par contre, que les deux villes de Trélissac et Boulazac se porteront encore mieux de l'abandon du pont de l'Arsault mais il ne souhaite pas rentrer dans un conflit avec la ville pour l'empêcher de refaire ces serres municipales. Il tient tout de même à signaler que le problème actuel c'est que les habitants du secteur qui souhaitent vendre ne peuvent pas et qu'à cause de ce projet, le marché immobilier est bloqué. Par contre, il signale qu'une fois les précisions apportées, dans le cadre de la valeur qui sera donnée par les domaines, il est évident que toutes les offres seront étudiées ainsi que celle de la ville de Périgueux.

**Monsieur Colbac** commence par faire une petite nuance historique sur les propos tenus par le Président dans le rapport sur les orientations budgétaires, il précise que ce n'est pas Léon Blum qui a dit "Ne vous inquiétez pas quelqu'un paiera " mais Jean Jaurès lors de l'inauguration d'un lycée dans le nord en 1905. Il revient ensuite sur cet abandon du projet du pont de l'Arsault, il se félicite et il apporte une approbation totale à l'abandon du projet, il rappelle qu'il a depuis le début combattu ce projet qui a débuté en 1996, et qui depuis est là à voguer au sein de la collectivité. Il se souvient que dès le début quelque uns des élus ont utilisé 3 termes pour qualifier ce projet : inutile, ruineux et nocif. Il s'explique, inutile car un pont ça sert pour la circulation effectivement mais dans les villes qui ne sont pas dotées suffisamment de ponts, il prend l'exemple de deux grandes villes, Bordeaux où il y avait un facteur d'étranglement de la circulation, c'est pour cela que des ponts ont été construits et Paris où il explique que la circulation n'est pas gênée par le franchissement de la Seine avec tous ces ponts, les problèmes de circulation dans Paris ne sont pas liés à l'insuffisance de ponts. Il ajoute que Périgueux n'est pas dans le cas où c'est l'insuffisance de ponts qui peut créer les difficultés d'une part de circulation et d'autre part de stationnement, il appui ses propos en énumérant les différents ponts et passerelles sur le parcours concerné, à savoir Trélissac, Boulazac Chamiers et Périgueux. Il réaffirme qu'il y a suffisamment de franchissements de l'Isle à Périgueux donc c'est

bien inutile, même les comptages à l'époque ont montré que ça n'enlèverait rien en terme de circulation côté Trélissac. Il interpelle Jean-Jacques Ratier qui a longtemps habité l'Arsault et qui est pour ce pont, il lui indique qu'il se trompe. En deuxième point il revient sur la notion de ruineuse, il pense qu'un pont tel qu'il était projeté c'est aujourd'hui nettement plus de 20M€, il souligne que cet argent peut être utilisé à meilleur escient, il en est convaincu. Et pour terminer il dit que c'est nocif, particulièrement côté Périgueux car cela créait une saignée dans le quartier des Barris comme indiqué dans les plans de l'époque, le quartier serait coupé en deux alors qu'à la base c'est un quartier assez unifié. Il indique que quand il était conseiller général, il s'occupait du quartier des Barris et de nombreux habitants venaient le voir pour ne pas scinder leur quartier. Il explique que tout ceci compte comme cela figure dans le rapport en terme immobilier, car ça bloque les transactions immobilières mais aussi en termes psychologique. Et il ajoute que maintenant que c'est acté officiellement ça sera un soulagement pour les habitants du secteur concerné. Il éprouve du soulagement maintenant que le Grand Périgueux en finit officiellement avec ce projet et il félicite le Président.

**Le Président** demande à Francis Colbac de lui confirmer qu'il était bien dans la majorité de la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP).

**Monsieur Colbac** lui confirme qu'il était bien dans la majorité mais qu'il n'était pour autant pour ce projet.

**Monsieur Georgiades** souhaite compléter les propos de Francis Colbac en rajoutant quelques arguments supplémentaires qu'il a toujours portés au sein du conseil communautaire. Il rappelle qu'il est élu depuis 2008 et depuis cette date il entend parlé du pont de l'Arsault et il n'a eu de cesse de dire que certaines études n'étaient pas prises en compte et qu'elles documentaient extrêmement bien ce phénomène, à savoir quand on est face à une situation de congestion automobiles et qu'on souhaite le résoudre en rajoutant des voies de circulations supplémentaires on aboutit au phénomène extraordinaire que quelques mois plus tard, la voie supplémentaire est complètement congestionnée. Il indique qu'on arrive toujours au même constat et il renvoie l'assemblée communautaire à une vidéo qui se trouve sur le site de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), de l'inauguration du périphérique de Paris en 1973 où le commentaire termine en soulignant qu'il est fort dommage que ce magnifique équipement soit déjà saturé de voitures. Il note que régler les problèmes d'embouteillages avec des nouvelles voies de circulations ou un nouveau pont c'est exactement comme vouloir régler l'obésité en desserrant sa ceinture, c'est exactement la même logique et il ajoute que tous ceux qui disent que le pont de l'Arsault aurait résolu les problèmes de circulation dans le centre-ville de Périgueux ou l'avenue Michel Grandou ont une vision extrêmement simpliste et à court terme. Il termine en indiquant que les problèmes de congestion au cœur de la ville-centre ne seront pas résolus dans la ville-centre mais à la périphérie, avec les parcs relais, les navettes qui vont vers Périgueux, avec la logique que le Grand Périgueux met actuellement en place. Il se réjouit lui aussi d'arriver au terme de cette saga et que le pont de l'Arsault soit définitivement enterré et pour faire un dernier clin d'œil à ce que disait Francis Colbac il faut retirer ce pont de Damoclès sur la tête des gens.

**Monsieur Audi** indique qu'il est lui aussi ravi que ce projet disparaisse mais étant donné que le maire éternel de Trélissac, le maire précédent de Périgueux et la maire actuelle de Périgueux étaient contre ce projet de pont qui reliait Trélissac à Périgueux il se demande encore pourquoi ce projet a continué à exister.

**Monsieur Bidaud** signale qu'il s'abstiendra sur ce dossier et il indique qu'il aurait souhaité, tout comme le disait Richard Bourgeois et comme mentionné dans la lettre de la maire de Périgueux qu'il y ai une réunion préalable d'autant qu'actuellement le Grand périgueux discute de l'éventuelle instauration d'une ZFE (Zone à Faible Emission). Il aurait aimé avoir des explications et des incidences de cet ouvrage par rapport à cette ZFE.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de l'abandon de l'itinéraire Structurant d'Agglomération n°3, nommé « Pont de l'Ar-sault » ;
- Décide de la cession de l'ensemble des biens acquis pour la réalisation de ce projet ;
- Intègre dans les documents du PLUi les conséquences de cet abandon (révision, modification) ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'abandon de ce projet et à la cession de ces biens.

**ADOpte PAR 66 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 8 ABSTENTIONS.**

#### **8. ÉVALUATION A MI PARCOURS DU VOLET HABITAT DU PLUIH ET ENJEUX DE L'HABITAT DE DEMAIN**

**Le Président** indique qu'il a demandé que le projet de territoire Grand Périgueux 2040 se saisisse de toutes les opportunités pour favoriser la rénovation de l'habitat existant, il précise que le dispositif fonds vert va arriver, il y aura donc des dotations et il faut essayer de travailler à cette rénovation.

**Monsieur Perperot** signale qu'il aime bien les exercices d'évaluations. Il note qu'il y a des chiffres qui sortent et il serait judicieux de les regarder. Le premier se trouve dans la première ligne sur les évolutions prégnantes, c'est une croissance démographique de 0.11%/an, ce qui est très inférieur aux perspectives du PLH (Plan Local de L'habitat) qui visait à une croissance de 0.69%/an. Il indique aux élus qu'il faut se souvenir de ce pourcentage car ce rapport va être envoyé à l'Etat et celui-ci pourra indiquer que la croissance n'est pas si importante que ça. Il ajoute que pour la révision générale du PLUI (Plan Locale d'Urbanisme Intercommunale) et pour mettre des surfaces supplémentaires à la construction il faudra pouvoir justifier d'une certaine croissance, or il lui semble qu'ici on ne fait pas la preuve d'une croissance très forte. Il ajoute qu'il sait bien que les besoins en habitat ne se mesurent pas seulement à la croissance de la démographie et c'est là qu'il rejoint le Président quand il dit qu'il faut faire un gros effort sur l'habitat existant car il pense lui aussi que c'est là que se situe les enjeux mais il tient tout de même à ce que les élus se souviennent que pour le moment la croissance démographique n'est pas exactement là où elle devait se situer et que pour obtenir des espaces à la construction supplémentaire il faudra sacrément argumenter.

**Monsieur Barroux** indique qu'il a bien écouté le rapport présenté et il se félicite des enjeux qui en ressortent pour les années à venir. Il explique qu'un énorme travail a été accompli mais qu'il reste encore énormément à faire, néanmoins il s'interroge sur les pistes d'actions évoquées pour se donner les moyens de répondre à ces orientations. En tant qu'adjoint de quartier à la ville de Périgueux, plus particulièrement sur les secteurs de Saint Georges et Vésone, il explique qu'il a

participé activement au projet de rénovation du hameau des Mondoux et dans le rapport il souligne qu'on parle de réhabilitation et de démolition de l'ensemble des bâtiments. Il précise que ces logements sont extrêmement déshérités et nécessitaient depuis longtemps une intervention. Il ajoute qu'il a pu constater lors de l'opération de concertation menée et en discutant avec les habitants de ce quartier de l'état d'extrême pauvreté de certains logements ainsi que des communs et aussi du fort sentiment d'abandon que ces gens vivent au quotidien et leur désabusement à ce qu'ils ressentaient comme une énième présentation d'un plan de restructuration. Il indique que c'est donc une très bonne chose que cela se fasse mais il souligne que beaucoup d'autres logements ont aussi besoin de ces rénovations à Périgueux comme ailleurs. Il espère fortement que les pistes évoquées ne remettent pas en cause les engagements financiers du Grand Périgueux car il tient à rappeler que si tel était le cas c'est l'ensemble de la politique sociale en matière de logements au travers du PLUIH qui serait remis en cause.

**Madame Doat** souhaite répondre à Philippe Perperot, elle indique qu'effectivement la démographie sur le Grand Périgueux est en baisse et que paradoxalement elle a pu constater avec Thierry Cipierre un manque croissant de logements sur l'agglomération. Elle explique que la société a changé, il y a de nombreuses séparations de couples ce qui explique en grande partie les demandes différentes et là où il fallait un logement il en faut maintenant deux. Elle précise que les logements doivent être adaptés à la composition familiale. Ensuite elle veut revenir sur la taille des logements. Elle indique que les T1 ne sont quasiment plus demandés, les locataires veulent des T2, voir des T3, ce qui signifie qu'il y a un manque cruel de grands logements. Elle termine en expliquant que sur le plan national, le territoire du Grand périgueux était considéré comme un territoire détendu ce qui veut dire qu'il y avait largement de quoi loger les familles, or à la vue des chiffres, on se rend compte que ce n'est plus le cas. Maintenant de la même façon que Bergerac, le Grand Périgueux va être considéré comme un territoire tendu car il ne peut plus répondre à la demande de logements adaptés suffisamment grands. Elle rappelle aussi aux élus que pour les logements sociaux il existe des normes, pour une personne seule c'est un T2 mais souvent ces personnes-là au vu de leur situation familiale demandent des plus grands logements donc pour elle le T2 n'est plus la norme d'aujourd'hui. Pour terminer, elle signale que des enquêtes ont été faites auprès d'agents immobiliers et ils ont le même constat. Elle se réjouit que le Grand Périgueux ait un regard bienveillant sur les logements sociaux, elle regrette simplement le retrait de l'agglomération à la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) ce qui va poser de grosses difficultés d'accompagnement et de rénovation sur le territoire mais comme elle le souligne cela sera un autre débat.

**Monsieur Cipierre** confirme les propos de Gatiennne Doat sur les changements de demandes concernant les logements, effectivement les familles veulent des logements plus grands. Par contre au niveau de la mise en cause du protocole CGLLS par le Grand Périgueux, il indique que ce n'est pas le fait de l'agglomération, c'est la réaction à un non-respect par Périgord habitat, dont l'objet il tient à le souligner est le logement social, et qui a pris 350 000€ pour les investir dans la SEMIPER qui est un outil d'aménagement du territoire et pour abonder dans la foncière qui est de faire de l'aménagement de cœur de ville. Il explique que cela ne correspondait pas au but, suite à une réunion avec la CGLLS, celle-ci va prendre le dossier et donner ces conclusions fin avril 2023. Il tient aussi à rappeler que le protocole CGLLS a été fait au départ pour aider Périgord Habitat, en particulier lors de la fusion quand il y a eu un moment sensible et donc plusieurs collectivités ont participé au renflouement des caisses. Aujourd'hui elles s'interrogent sur la pertinence de cette aide quand elles voient que Périgord Habitat se permet d'investir 350 000€ dans la SEMIPER.

Madame Doat revient sur la fusion entre Dordogne habitat et Grand Périgueux habitat, elle souligne que cette fusion a été faite pour préserver le logement social public sur le territoire car c'était une loi gouvernementale qui demandait à ce qu'il n'y est qu'un seul office public, or à l'époque il y avait un problème car Périgueux et Grand Périgueux habitat par la suite était au bord de la faillite, c'est donc pour cela qu'un accord a été conclu avec les différentes communes et le Grand Périgueux. Elle explique que si Périgord habitat a abondé la SEMIPER c'est que cette société travaille pour Périgord Habitat et ces 350 000€ au regard des millions en jeu, lui semble peu significatif. Elle souhaite aussi relever autre chose et indique au Président que tous les élus qui siègent dans cette assemblée ainsi qu'à Périgord Habitat étaient au courant de cette prise d'intérêt. Elle s'adresse au Président et lui dit qu'il aurait pu être au courant car il y a 5 ou 6 élus qui siègent à Périgord Habitat et qui à ce moment-là auraient pu réagir et s'abstenir lors du vote mais tout le monde à voter unanimement. Elle note que le Président sans prévenir personne a écrit à la CGLLS et elle trouve ce procédé maladroit, voir même déplorable.

**Le Président** indique à Madame Doat que si elle avait l'honnêteté intellectuelle de dire la vérité elle reconnaîtrait que le passage de cet organisme HLM dans le Grand Périgueux n'a duré que deux ans et donc que si l'office HLM était en déficit cela remonte à bien avant, sous le mandat municipal dans lequel elle était à l'époque de Michel Moyrand, qui a tout de même fait un choix de directeur qui s'est révélé catastrophique. Par contre, il tient à signaler à Madame Doat, qu'aujourd'hui l'agglomération paye 800 000€ pour boucher un trou financier et il ajoute qu'il s'est renseigné auprès de Véronique Chabreyrou et le dossier de la prise de participation au capital de la SEMIPER a été évoqué en questions diverses, à la fin d'un bureau, en clair pour lui la réalité c'est que le Département a donné l'ordre d'envoyer de l'argent à la SEMIPER.

**Madame Doat** ne peut pas accepter ses propos car elle signale que l'ordre du jour est reçu par tous les élus en même temps et que tout le monde était au courant.

**Le Président** s'adresse à madame Doat et lui explique qu'il part d'un principe simple, si on peut distraire 350 000€ il s'en félicite, car cela signifie que l'office a été redressé à un rythme plus important que prévu et donc pour lui il n'y a pas de raison d'envoyer 800 000€ pour un trou qui n'existe plus et il ajoute qu'il n'a jamais dit que l'agglomération ne serait pas aux côtés de Périgord Habitat. Elle le sera mais selon des règles fixées par le Grand Périgueux et l'assemblée en débattrà. Il ajoute que quand il s'est entretenu avec la directrice de la CGLLS, Mme Laurent, elle a été étonnée que Périgord Habitat joue avec l'argent des locataires. Il précise, pour l'assemblée, que la CGLLS est venue, une expertise est faite sur les comptes de l'office et contrairement à ce que dit Mme Doat il signale que le Préfet et toute la chaîne de décisions sont pleinement informés et qu'à l'issu du rapport il saisira la cour des comptes pour examiner la réalité de la situation financière de Périgord habitat et il les interrogera aussi sur la pertinence de faire rentrer une société d'HLM avec un statut bien particulier dans une société à risques telle que la SEMIPER. Il fait aussi remarquer qu'il est conséquent avec lui-même et que la ville de Boulazac a vendu avec un grand soulagement son capital pour la royale somme de 603€ à la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir présidé par M Secrestat et qu'elle en fait donc plus partie de la SEMIPER.

**Madame Doat** signale que la banque des territoires était présente à la réunion et a dit que la SEMIPER n'était pas du tout en difficulté.

**Monsieur Cipierre** rajoute que les représentants du Département qui étaient présents ce jour-là ont reconnu qu'ils avaient fait une maladresse en ne demandant pas l'autorisation à la CGLLS, c'est donc une gouvernance qui fait les choses et ensuite qui réfléchit.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Approuve l'évaluation à mi-parcours du volet habitat du PLUIH telle que présentée et jointe à la présente délibération ;
- Décide de transmettre cette évaluation aux services de l'État pour envoi au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- Autorise le président à signer tout document afférent.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**9. SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC POUR LA CREATION DE 2 LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNES DANS L'ANCIEN PRESBYTERE**

**Le Président** tient à féliciter le maire de Saint Pierre de Chignac car avec cette opération il y aura à terme 18 logements communaux dans une commune de – de 1000 habitants.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'accorder la subvention au logement social de 6 000 € par logement, soit 12 000 € à la commune de saint Pierre de Chignac pour la création de 2 logements communaux conventionnés dans l'ancien presbytère ;
- Autorise le président à signer tout document afférent à cette subvention.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**10. PERIMOUV' : CREATION D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE EN MILIEU RURAL : LE PERIVOIT'**

**Madame Doat** indique que les élus de la majorité de Périgueux vont voter cette délibération mais ils s'interrogent car dans les communes où le même dispositif a été mis en place cela n'a pas fonctionné donc elle précise que c'est bien d'essayer mais les élus de Périgueux voulaient tout de même alerter les élus de ce constat.

**Monsieur Dobbels** avait un peu la même réflexion et il indique qu'aujourd'hui si on prend le dispositif autolib' on s'aperçoit que celui-ci n'a pas fonctionné. Il pense que dans cette démarche ce qui est important c'est le suivi du véhicule notamment l'entretien car c'était le défaut d'entretien et de propreté des véhicules qui a fait qu'autolib' ai échoué et qui a entraîné la non utilisation des véhicules.

**Monsieur Georgiades** souhaite apporter deux éléments de réponse mais d'abord il tient à faire remarquer à l'assemblée que le Grand Périgueux est extrêmement prudent dans la mise en place de ce nouveau service car dans un premier temps il va être développé avec deux véhicules et ensuite il explique que si ce service ne trouvait pas son public, le principal investissement c'est l'achat de ces véhicules, qui de toutes façons seront réutilisés sur un autre projet. Deuxièmement

l'idée c'est que pour éviter qu'un agent de Périnouv' se déplace tous les jours pour vérifier l'état du véhicule il y aura un partenariat avec les garagistes locaux de Sorges ou de Vergt, ce qui permettra d'avoir un coup d'œil quotidien et de s'assurer que l'entretien du véhicule est fait très régulièrement. Il ajoute que l'idée c'est aussi de faire participer le tissu économique local, de la même façon que pour les chèques d'aide à l'achat des vélos développé sur le territoire il y a eu des conventions avec des vélocistes locaux pour justement que cette demande de VAE bénéficie aussi au tissu économique local.

**Madame Reys** intervient car elle a des gros doutes sur ce dispositif notamment par rapport à sa localisation. Elle pense que c'est plus un projet urbain ou pour des communes à proximité de la ville centre. Elle est surprise de l'endroit choisi et elle ajoute qu'aujourd'hui la volonté d'autopartage existe mais avec des véhicules que l'on possède déjà. Elle explique que beaucoup de citoyens demandent de l'aide pour être accompagnés dans une démarche pour partager leurs propres véhicules, elle se demande si l'agglomération ne peut pas mettre en place un dispositif dans ce sens-là et de s'appuyer sur ce qui existe déjà. Elle en profite pour rappeler que ce qui existe déjà c'est ce qui coûte le moins cher à la planète en terme de fabrication. Elle signale que c'est pour toutes ces raisons qu'elle souhaite s'abstenir pour ce vote car elle a peur que cela soit un gadget supplémentaire qui ne fonctionne pas et pour elle ce n'est pas suffisant.

**Monsieur Georgiades** répond aux inquiétudes de Mme Reys, en indiquant qu'effectivement en ce qui concerne la localisation c'est un pari audacieux mais il rappelle que quand il a proposé que le Grand Périgueux se lance dans un système de location de vélos moyenne et longue durée il y a eu la même crainte, qu'avec la navette ferroviaire personne ne misait sur le succès actuel. Il termine en expliquant que premièrement c'est effectivement un pari mais qu'il est mesuré et raisonnable dans la mesure où l'agglomération ne développe pas tout de suite 40 ou 50 véhicules. Deuxièmement il explique qu'à priori il y aurait certainement plus de demandes dans la zone urbaine que dans la zone rurale mais à l'heure actuelle la plupart des services de mobilité développés sont essentiellement des services qui bénéficient à la partie urbaine de l'agglomération. Les urbains ont déjà soit la navette, soit le réseau de bus, soit le PériVélo et il pense qu'il ne faut pas rajouter un service là où l'offre est déjà existante et le pari c'est de proposer une nouveauté dans le milieu rural et il croit, pour en avoir discuté avec les maires des communes concernées M. Jaubertie et M. Ratier et M Denis qui est délégué à la ruralité que cela peut intéresser en remplacement du deuxième ou troisième véhicule au foyer avec l'utilisation régulière de ce service-là.

**Monsieur Ducène** en tant que président du SDE24 annonce qu'il ne participera au vote mais il souhaite tout de même répondre à Hélène Reys qu'il trouve assez normal que les élus soient un peu audacieux en milieu rural.

**ADOpte AVEC 3 ABSTENTIONS.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de valider la création d'un service d'autopartage qui sera dénommé le PériVoit' ;
- Décide de réaliser les investissements nécessaires à la création du présent service comme énoncé dans la présente délibération ;

- Approuve le transfert de la partie opérationnelle du fonctionnement du service à l'EPIC Périgoulimou' tout comme le fait que l'EPIC en perçoive et garde les recettes afférentes afin de compenser une partie des coûts de fonctionnement ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**11. APPEL A PROJET EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE POUR 2023**

**Le Président** informe que le domaine du Val d'Atur reçoit un chef étoilé, l'ancien chef de l'Amphitryon à Limoges et qu'il est accessoirement le délégué de la zone sud du guide Michelin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'approuver les subventions pré-inscrites dans le tableau en annexe pour chacun des porteurs de projet, pour une somme globale de 259 760,00€ ;
- Autorise l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux à lancer un quatrième appel à projet en faveur de l'investissement touristique en juin 2023.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**12. MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de modifier les statuts de l'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, intégrant la nouvelle adresse de son siège ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents au présent dossier.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**13. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 DU GRAND PERIGUEUX : VALIDATION DU RAPPORT**

**Monsieur Ciperre**, après sa présentation souhaite revenir sur le point 14 du courrier de Mme Labails, il souligne qu'actuellement l'agglomération travaille sur le prochain contrat de ville, que les critères d'évaluation ne sont pas encore définis et il ajoute qu'il faudra définir la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat et 3 quartiers pourraient insérer cette réflexion, Pagot à Coulounieix, les hauts de l'Agora à Boulazac et les Mondoux à Périgueux.

**Le Président** rappelle toutefois que ce qui pourrait poser un problème c'est quand l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) fera le bilan. Lors de la dernière cession des quartiers politique de la ville il y avait un curseur qui mettait un minimum de 800 logements, c'est comme ça que l'Etat a inventé un quartier qui n'existe pas, qui associe le Bas Chamiers avec le Bas Toulon. Il ajoute qu'il a bien senti l'appel de Monsieur Barroux mais il souligne qu'il y a des règles, peut-être qu'elles changeront mais pour le moment il y a ce minimum et il en profite pour rappeler que le quartier des Vignaud situé à Boulazac Isle Manoire en politique de la ville a été retiré car il y avait dans le dernier contrat ce barème des 800 logements. Par contre il indique qu'il n'a pas voulu être désagréable à

l'égard de M Barroux lors de son intervention mais il tient juste à rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que ça dans le Quartier des Mondoux, considéré comme la cité des fonctionnaires on y vivait bien, il indique qu'il faut peut-être y recréer une dynamique mais il ajoute qu'évidemment si l'agglomération peut faire rentrer des quartier nouveaux elle le fera car cela a du sens cependant il précise que cela ne dépend pas que du Grand Périgueux.

**Madame Reys** indique que la dernière réforme de la géographie prioritaire a été un peu douloureuse pour la ville de Périgueux et parfois elle se pose la question si la réflexion à avoir pour l'avenir c'est plutôt comment le Grand Périgueux peut sortir de la politique de la ville c'est à dire comment ne plus avoir ces poches de précarité dans l'agglomération.

**Le Président** partage mais il pense que c'est très philosophique et il ajoute que la pauvreté est une réalité et que cela va au-delà des capacités des délégués de l'agglomération.

**Monsieur Vadillo** rebondit sur les propos d'Hélène Reys, il pense que c'est très important et d'ailleurs dans le cadre du Grand Périgueux 2040 c'est une réflexion intéressante à mener. Il signale que sortir de la pauvreté est un choix politique et ce n'est pas un choix extrêmement couteux contrairement à ce qu'il pourrait paraître. Il indique qu'il ne faut pas forcément pérenniser des dispositifs de type patch, qui selon lui ont été conçus pour cautériser en quelque sorte des jambes de bois. Il ajoute qu'une des ambitions que le Grand Périgueux peut porter ce sont des dispositifs systémiques de sortie de la pauvreté et pas forcément de lutte contre la pauvreté.

**Le Président** est d'accord avec M Vadillo, il rappelle qu'avec l'ancienne cité des Vignaud l'agglomération a connu toutes les évolutions et manifestement la politique de la ville n'est pas une science exacte. Il explique qu'avec le quartier de l'ex-Vignaud, au bout de 25 ans d'investissements multiples la solution est la suppression de la moitié des logements. Il formule le souhait que cette expérience réussisse mais cela ne réglera pas le problème de la situation financière des personnes qui habitent dedans. Il ajoute qu'en écoutant la radio il a entendu que l'association de l'Abbé Pierre avait recensé 380 000 personnes qui dormaient dans la rue en France, cela signifie qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir et qu'il faut donc travailler à sortir de la pauvreté mais pour cela il faut créer de l'emploi, faire de la formation, artificialiser pour créer des lieux d'implantation d'entreprises.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Prend acte et valide le rapport d'évaluation du Contrat de ville 2015-2023 du Grand Périgueux.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **14. ESPACES TRANSITOIRES A VOCATION NOURRICIERE DE CHAMIERES - CHOIX DU LAUREAT DE LA PHASE 2**

**Le Président** souligne que la ferme auberge du Gour de l'Arche rentrera dans ce type de rapport avec un plan de financement partagé.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Valide les associations des Francas et Interstices 24 comme lauréat de l'appel à projets pour la 2ème phase des espaces interstitiels à vocation nourricière à Chamiers ;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le financement de cette opération via les crédits attribués dans le cadre de la Boucle Fert'Isle et conformément au plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à solliciter les autres partenaires financiers cités dans le plan de financement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de l'action.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**15. REHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE 2 : ACCESSIBILITE DES 6 AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL ET REAMENAGEMENT D'UN LOCAL A VOCATION SOCIALE**

**Le Président** demande à tous les conseillers généraux de l'opposition et de la majorité de se rappeler et de le rappeler au Département que celui-ci est toujours intervenu sur les aires des gens du voyage, il semble que cette fois-ci il y ait eu un oubli et il espère que cela sera rectifié.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de valider le plan de financement prévisionnel relatif à la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du plan France Relance ;
- Valide le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Valide la subvention de l'État à hauteur de 108 417 € (soit 56 % des dépenses TTC)
- Valide la demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 10 % des dépenses HT
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce projet

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**16. MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE L'OTI ET DES COMPOSITIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GRAND PERIGUEUX**

**Monsieur Perperot** s'étonne, il n'est candidat pour aucun de ces postes mais il découvre seulement aujourd'hui qu'il y a à la fois des candidats, des propositions et il souligne qu'il n'a jamais reçu aucune sollicitation, et il lui semble qu'il pourrait y avoir un dispositif d'appel à candidature un peu plus ouvert à mettre en place sur l'agglomération.

**Le Président** demande à M Perperot si il est intéressé par le tourisme ou par une des commissions.

**Monsieur Perperot** dit simplement qu'il aurait été intéressé d'être au courant en amont et qu'il y ait un appel à candidatures auprès des élus communautaires pour qu'ils puissent répondre car là il découvre les propositions.

**Monsieur Parvaud** soutient la remarque de M Perperot car il indique que c'est effectivement toujours les mêmes élus qui tournent dans tous les domaines avec plusieurs mandats, qui participent à plusieurs commissions et il ajoute, comme il l'avait déjà indiqué que sa commune avec ses 2400 habitants est peu représentée au sein de la communauté d'agglomération et il lui semble, tout comme son collègue, que tous les élus pourraient recevoir des propositions et être contactés même si ils refusent, cela serait plus c'est plus légitime.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Après avoir procédé aux votes décide que les représentants élus du Grand Périgueux au sein du conseil d'administration de l'OTI sont :

|                             |
|-----------------------------|
| MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile |
| KERGOAT Marie Claude        |
| LE MAO Daniel               |
| MOISSAT Franck              |
| LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie |
| LANDON Nathalie             |
| JAUBERTIE Pierre            |
| DUCENE Philippe             |
| RATIER Jean Jacques         |
| LUMELLO Cécile              |
| TOURNIER Arlette            |
| MOULHARAT Sabrina           |

- Après avoir procédé aux votes décident que les compositions aux commissions d'appel d'offres et de délégation de service public sont les suivantes :

Pour la commission d'appel d'offres :

| Titulaires             | Suppléants        |
|------------------------|-------------------|
| MARCHAND Anne          | ROLLAND Yannick   |
| PASSERIEUX Jean Pierre | GUILLEMET Patrick |
| DOBBELS Stéphane       | NARDOU Thierry    |

|                |                |
|----------------|----------------|
| FALLOUS Eric   | MARTY Alain    |
| BIDAUD Yannick | PROTANO Pascal |

Pour la commission de délégation de service public :

| Titulaires             | Suppléants        |
|------------------------|-------------------|
| MARCHAND Anne          | ROLLAND Yannick   |
| PASSERIEUX Jean Pierre | GUILLEMET Patrick |
| DOBBELS Stéphane       | NARDOU Thierry    |
| FALLOUS Eric           | MARTY Alain       |
| BIDAUD Yannick         | PROTANO Pascal    |

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**17. AVANTAGES EN NATURE 2023**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'approuver les conditions de remisage à domicile des véhicules de services (pour les astreintes) ;
- D'approuver l'attribution des véhicules de fonction pour nécessité absolue de service et les conditions de déterminations de l'avantage induit à Monsieur Laurent BOURGES, directeur général, Monsieur Laurent URDIALES, directeur général adjoint, Madame Amélie BALAINE, directrice générale adjointe et Monsieur Eric DELMAS, directeur général adjoint de l'agglomération ;
- D'approuver la mise à disposition d'un véhicule de service pour le Président ;
- Décide que l'avantage en nature pour les véhicules de fonction sera calculé au trimestre échu ;
- Autorise le président à signer tous les documents correspondants.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**18. ACTUALISATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de fixer le régime indemnitaire des agents du Grand Périgueux, tel que prévu dans la note de cadrage jointe et actualisée au 2 février 2023 ;

- De prévoir les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre individuellement ce dispositif.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**19. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2023**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de supprimer au 1<sup>er</sup> mars 2023 :
  - 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (quotité hebdomadaire : 14,08 ; 19,47)
- et de créer à la même date :
  - 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour une quotité hebdomadaire unique de 17,97 ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2023**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de créer au 1<sup>er</sup> avril 2023 :
  - 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
  - 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens,
- De réaffecter à la direction des services techniques un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et de prévoir la concession de logement par nécessité absolue de service pour ce poste comme évoqué précédemment ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**21. PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE DE PERIGUEUX - PHASE D'ARRET DU PROJET DE REVISION ET D'EXTENSION**

**Le Président** indique qu'il a consulté M Bourgeois et qu'à priori il n'y a aucun problème sur ce secteur.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Arrête le projet de révision et d'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Périgueux ;
- Tire un bilan favorable de la concertation de la population réalisée tout au long de la procédure de révision et d'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Périgueux ;
- Autorise le Président du Grand Périgueux à solliciter, en lien avec la Ville de Périgueux, Monsieur le Préfet du Département en vue de demander l'inscription du dossier à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture ;
- Autorise le Président du Grand Périgueux à solliciter, en lien avec la Ville de Périgueux, l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**22. TRELISAC PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°3 PERMETTANT L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE BORIE-MARTY SUR LA COMMUNE DE SANILHAC**

**Monsieur Amelin** indique que la commune éprouve une grande satisfaction, il est ravi d'entendre que Cre@vallée puisse s'étendre un peu plus, il explique que cette zone va permettre de placer plusieurs entreprises sachant que la demande est importante.

**Monsieur Perperot** tient à faire une remarque sans remettre en cause ce qu'il vient d'être dit, y compris la volonté de M Amelin de vouloir accueillir des entreprises sur son territoire, il explique qu'il en ferait de même. Il se demande juste pourquoi avoir choisi cet endroit précisément car pour lui on étend une zone sur un espace où l'agglomération ne s'est pas forcément posée la question de savoir si c'était le meilleur espace des 43 communes. En effet, il s'agit d'un talweg avec des questions de gestion de l'eau assez lourdes mais il précise encore une fois qu'il ne remet pas en cause ce choix, il soulève juste un questionnement. Ceci dit cela l'amène à dire aussi qu'en ce qui concerne les choix politiques qui sont fait sur les extensions d'espace, il souhaite qu'avec la révision générale qui va s'ouvrir cette année ou en début d'année prochaine le volet foncier du futur PLUI soit vraiment réfléchi en fonction de différents critères tels que les développement économique et environnementaux. Il souhaite que l'agglomération soit capable de définir un volet foncier avec toutes les questions par rapport à l'espace. Il signale que sur le territoire de l'agglomération il y a des espaces en friche interstitielles ou autres dans lesquels le Grand Périgueux pourrait prévoir des hectares d'activités futures. Il termine en disant que ce soir il est incapable de répondre à la question pourquoi-là plutôt qu'ailleurs.

**Le Président** indique à M Perperot qu'il venait de découvrir que l'Etat avait confié une mission à l'EPF et que les collectivités pouvaient le solliciter. Il pense que dans le cadre de la révision générale

du PLUI prévue, cette mission qui est de recenser toutes les friches, terres à l'abandon pour permettre d'assurer une extension à bon escient est pertinente. Il ajoute que l'agglomération de Brives vient de passer une convention avec eux et il pense que le Grand Périgueux pourrait prendre cette précaution pour se développer compte tenu de la rareté des terrains.

**Monsieur Perperot** est satisfait et trouve que cette idée est à développer. Il ajoute qu'il connaissait l'initiative de Brives, il pense que c'est intéressant et que cela doit être développé mais il indique tout de même qu'encore une fois il faudra prendre sur des espaces naturels ou agricoles quoi qu'il arrive mais peut être que cette étude permettra de montrer les terrains les mieux adaptés. Pour terminer il veut vraiment souligner que son discours ne remet pas en cause le choix qui est pris ce soir.

**Monsieur Amelin** souhaite rassurer M Perperot, il indique que le choix de cette extension est cohérent, il explique que le terrain se trouve en bordure du cre@vallée existant, que les accès sont faits et ce secteur est déjà développé en terme économique.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de prescrire une révision allégée n°3 du PLUi afin de permettre l'extension du parc d'activités de Borie-Marty (Cré@vallée Sud) sur la commune de Sanilhac ;
- Dit que les modalités de concertations seront les suivantes :
  - concertation et informations des riverains pour expliquer la procédure et le projet d'aménagement, en lien avec la commune de Sanilhac (site internet,...),
  - parution d'un article de presse expliquant le projet et la procédure,
  - parution sur le site internet du Grand Périgueux d'un article expliquant le projet et la procédure.
- Précise également que cette délibération sera affichée pendant un mois au siège du Grand Périgueux et à la mairie de Sanilhac. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

#### **ADOPTÉE AVEC UNE ABSTENTION**

#### **23. APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI AVEC UN PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE BASSILLAC ET AUBEROCHE**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de déclarer que le projet d'installation d'un parc solaire photovoltaïque porté par la société Baywa.re sur le lieu-dit « Maine-Castang » à Eyliac, commune de Bassillac et Au-

beroché, est d'intérêt général. Cette déclaration de projet emporte en conséquence approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Périgueux ;

- Précise que la présente délibération respectera les mesures de publicité décrites à l'article R. 151-23 du code de l'urbanisme :
  - Publication au recueil des actes administratifs ;
  - Affichage pendant un mois au siège du Grand Périgueux et en mairie de Bassillac et Auberoche ;
  - Insertion dans un journal diffusé dans le département.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**LA SEANCE EST LEVÉE**

**QUESTIONS DIVERSES**